



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Collectivité territoriale porteur du projet : **Mairie de ST QUENTIN SUR ISÈRE**

Date de présentation du projet : 20/04/2015

Correspondant : Frédérique MIRGALET

Coordonnées : 370 chemin de la tour, 38210 ST QUENTIN SUR ISÈRE

Tél. 07 82 33 71 70 ; [frederique.mirgalet@free.fr](mailto:frederique.mirgalet@free.fr)

Fonction : Adjointe chargée des affaires scolaires, mairie de St QUENTIN SUR ISÈRE

## PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

### Territoire concerné

Commune rurale de St Quentin sur Isère, 1320 habitants, à 25 km de Grenoble.

Caractéristiques des habitants de la commune (sources Insee) :

- Courbe d'âges équilibrée : 22% de la population a moins de 14 ans.
- Population très hétérogène au regard des diplômes (29% des actifs ont un diplôme d'enseignement supérieur, 47% ont un CAP, BEP, bac ou brevet professionnel)
- Faible taux de chômage : la population active constitue 76,5% du total des habitants entre 15 et 64 ans. (Parmi elle, 70,6% ont un emploi et 5,8% sont au chômage).
- Mobilité liée au travail : 76% des actifs ont un emploi à l'extérieur de la commune.
- Des revenus moyens sensiblement dans la moyenne nationale : 28543 € / an. 37% des foyers ne sont pas imposables (revenu moyen 12000€)

### Public concerné

La commune compte une école maternelle et une école élémentaire, les collégiens sont scolarisés à Tullins.

Le PEDT concerne environ 180 enfants : 2 classes d'école maternelle et 5 classes d'école élémentaire. La commune ne scolarise pas d'enfant de moins de 3 ans.

## Horaires des écoles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 11h30, 13h30 à 15h45

Mercredi : 8h30 à 11h30

## Horaires des activités proposées dans le cadre du PEDT

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h45 à 16h30 (ANNEXE 1)

## Mode d'inscription aux activités proposées

Les activités prévues dans le cadre du PEDT sont gratuites.

Les inscriptions se font pour une période entre deux vacances. Les parents inscrivent leur enfant en précisant le ou les jours de la semaine où il sera présent et choisissent une activité pour chaque jour de présence en inscrivant un ordre de priorité.

## Modalités d'information des familles

Les informations et les inscriptions se font sur cahier de liaison. Celui-ci est distribué 10 jours avant les vacances. Le formulaire d'inscription reprend les différentes activités proposées à l'enfant en fonction des jours de la semaine et de son niveau de classe.

Une fois les inscriptions faites et les enfants affectés dans les activités, un tableau récapitulatif est affiché devant l'école avant la rentrée. (ANNEXES 2 à 4)

## Durée du PEDT

Le PEDT est élaboré pour 3 ans.

# ÉTAT DES LIEUX

## Services déjà existants sur la commune

### Activités périscolaires

- Service de restauration : 90 rations en moyenne par jour avec 70 enfants qui fréquentent la cantine régulièrement. Les enfants sont répartis en deux services. En dehors des temps de repas, les enfants de maternelle et CP sont gardés ensemble dans la cour de l'école maternelle ou dans la salle de motricité. Les enfants d'élémentaire, du CE1 au CM2 sont gardés dans la cour de l'école élémentaire.
- Garderie, le matin de 7h30 à 8h20 (25 inscrits en moyenne) et le soir de 16h30 à 18h30 (35 inscrits en moyenne). Dans les temps de garderie, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis ensemble dans les locaux de la cantine et dans la salle de motricité de l'école maternelle. Ils ont accès à des jeux calmes et à des activités manuelles.

## Activités extrascolaires

La commune ne propose pas d'activités extrascolaires mais elle met les locaux du foyer socioculturel à la disposition des associations pour des activités diverses, le mercredi après-midi ou le soir après l'école.

## Autres dispositifs

Il n'existe aucun autre dispositif sur la commune à destination des enfants d'âge scolaire.

## Locaux

De nombreux locaux fonctionnels et disponibles à proximité immédiate des écoles ou dans les locaux de la maternelle. Le nombre de salles disponibles permet pour le moment de ne pas utiliser les salles de classes pendant le temps périscolaire.

- Une école maternelle récente avec une classe actuellement inoccupée, une BCD et une salle de motricité avec une entrée indépendante.
- Une école élémentaire rénovée dotée d'une grande cour de récréation et d'un plateau sportif (terrain de basket)
- Une salle de restauration (dans les locaux de l'école maternelle) utilisée par la garderie et utilisable pendant les TAP
- Un complexe socio-culturel récent avec une salle festive et 4 salles d'activités (deux salles aménagées avec des tables, pour accueillir 18 élèves chacune, deux salles équipées pour accueillir des activités sportives type danse, judo...).
- Une salle d'évolution sportive destinée à la pratique du sport scolaire est en projet derrière l'école maternelle.

## Atouts du territoire

- Un tissu associatif très dense avec un grand choix d'activités sportives et culturelles à destination des enfants à des tarifs très accessibles. Donc un vivier d'animateurs intervenant auprès des enfants dès 16h30, en capacité d'intervenir dans le cadre du PEDT de 15h45 à 16h30.
- La présence d'une médiathèque intercommunale dans les bâtiments de l'école maternelle.
- Petite commune : un seul groupe scolaire, un nombre restreint de personnel à gérer et à harmoniser, une communication entre les partenaires facilitée par la proximité des lieux (école, mairie, équipements).
- Commune dynamique au niveau économique (commerces, industrie, services).

## Contraintes du territoire

- Transport scolaire organisé pour une dizaine d'enfants de la commune. Horaire du soir : 16h30.
- De nombreuses familles ont besoin d'un mode de garde pour leurs enfants après 15h45 (horaires de travail auquel s'ajoutent les temps de transport St Quentin/Grenoble).
- Absence de structure d'accueil petite enfance sur la commune donc les assistantes maternelles sont mobilisées sur le premier âge et accueillent peu d'enfants scolarisés.
- Aucune structure d'accueil sur la commune pour la tranche d'âge scolaire. Les centres de loisirs les plus proches sont à Tullins ou Vinay.

Nous pouvons donc compter sur un nombre important et incompressible d'enfants participants tous les jours de façon régulière aux temps d'activités périscolaires.

## ELABORATION DU PROJET

### Structure de pilotage

Comité de pilotage composé de deux élus, des deux directrices d'écoles, d'un parent d'élève délégué de chaque école et de la personne responsable du périscolaire à la commune. Sont membres de droit l'IEN et le maire.

Ce comité de pilotage est supervisé par la commission scolaire de la commune qui fait des propositions et valide les décisions.

### Calendrier de travail

- Avril 2014 : premières prises de contact et état des lieux
  - Rencontres séparées avec les principaux acteurs du projet pour présenter la réforme et recueillir les besoins. Réunion de l'équipe enseignante, réunion des parents délégués, réunion du personnel municipal (agents de cantine et AtSEM)
  - État des lieux des ressources et des locaux avec la secrétaire générale de la commune.
  - Entretiens individuels avec les personnels de la commune susceptibles d'intervenir dans le cadre du PEDT
  - Constitution du comité de pilotage.
- Avril à juin 2014 : 3 réunions du comité de pilotage pour organiser les temps d'activités périscolaire.
- Juin 2014 : réunion publique d'information.
- Juin à août 2014 : recrutement des personnels pour intervenir dans les activités.
- Septembre 2014 : mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

- Novembre 2014 : réunion du comité de pilotage pour effectuer un premier bilan et réguler en fonction des observations.
- Mars 2015 : élaboration du PEDT avec la commission scolaire.
- Avril 2015 : présentation du projet de PEDT au comité de pilotage qui le discute et le complète.

## Partenaires du projet

Ecole, parents d'élèves, commune.

L'accueil des enfants ne relève pas d'un accueil déclaré.

## Articulation du PEDT avec les services existants

- Cohérence avec les temps périscolaires existants : mêmes personnels, même lieux, même personne responsable.
- Articulation avec le temps de garderie du soir en termes d'organisation. A 16h30, les enfants qui vont à la garderie sont récupérés par le personnel et amenés dans la salle de restauration avant l'ouverture des portes de l'école.
- Prise en compte des différents temps de l'enfant afin de ne pas proposer la même activité de 15h45 à 18h30 aux enfants qui restent à la garderie.
- Mise en place d'un règlement commun.

## Besoins identifiés

Compte tenu du contexte scolaire, social et géographique, il nous a paru nécessaire :

### Pour les enfants

- de leur permettre de s'initier à plusieurs activités culturelles artistiques ou sportives sur l'année (proposer un large choix et des inscriptions sur des cycles courts (8 semaines) ;
- de proposer un accueil permettant d'apprendre les leçons avant de rentrer à la maison ;
- de poursuivre l'effort d'éducation entrepris en classe pour apprendre à vivre ensemble et à respecter les règles ;

### Pour les parents

- de proposer des horaires réguliers, identiques entre la maternelle et l'élémentaire et de conserver les anciens horaires (sortie des TAP à 16h30).

### Pour les enseignants

- d'éviter autant que possible d'utiliser les salles de classes et de les impliquer dans l'organisation sans alourdir leur charge de travail.

### **Pour le bien-être de tous**

- de favoriser la communication et le travail en partenariat : écoles, parents, élus.
- de choisir des personnels d'animation connus des enfants et familiarisés avec ce métier (ATSEM, agents de cantine, éducateur sportif)
- de sélectionner des animateurs qualifiés pour encadrer des activités spécifiques
- de faire appel à des personnels bénévoles pour renforcer l'encadrement des groupes.

### **Domaines d'activités prévus dans le PEDT**

Activités de loisirs, activités sportives et culturelles, activités citoyennes et temps studieux.

## **LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL**

### **Les objectifs**

#### **Objectifs opérationnels**

- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, et aux loisirs éducatifs.
- Répondre aux besoins des enfants en adaptant les activités périscolaires pour qu'elles préservent des temps calmes ou de repos et leur permettent de prendre le temps de jouer, d'observer, d'agir, de manipuler, de lire, de chanter, de rêver... et d'avoir aussi du "temps pour soi".
- Construire une cohérence éducative entre les différents acteurs.

#### **Objectifs éducatifs**

- Apprendre à vivre ensemble dans le cadre d'activités moins contraintes que les activités scolaires. Respecter les adultes et les autres enfants.
- Donner l'envie aux enfants de découvrir de nouvelles activités.
- Respecter les règles de fonctionnement : respecter les modalités d'inscription, accepter le principe des vœux et respecter les engagements pris (jours de présence)

### **Lien avec les projets d'écoles**

#### **Maternelle**

- Axe 1 : Favoriser le langage oral en accueillant les enfants en petits groupes autour de jeux. Apprendre à respecter les autres et les règles.
- Axe 4 : Contribuer à améliorer l'implication des familles dans la vie de l'école et renforcer le partenariat commune/école.

## Élémentaire

Axe 1 : Contribuer à améliorer les résultats scolaires grâce à l'aide aux devoirs.

Axe 4 : Contribuer à l'amélioration du respect des règles de vie collective et à la responsabilisation des élèves et des acteurs de l'école grâce à des concertations entre les différents personnels et la rédaction d'un règlement commun.

## Les principes d'action

### Réponses aux besoins des enfants

«Les activités sont facultatives, les familles ne sont pas tenues d'inscrire leurs enfants. Mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'y participer.»

- **Assurer la gratuité des activités** (tant que les finances de la commune le permettent) afin que chacun puisse y participer.
- **Faire une offre variée et de qualité** pour répondre aux besoins et aux désirs de tous les enfants. (temps studieux, temps non contraint et activités spécifiques)
- **Proposer des cycles courts** (période entre deux vacances) pour permettre aux enfants de s'initier à plusieurs activités culturelles et sportives au cours de l'année.
- **Séparer l'accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire.**
  - Le temps des enfants de maternelle devra être pensé globalement, de la garderie du matin jusqu'à la garderie du soir. Ils seront pris en charge par les ATSEM ou par un personnel connu et fixe dans les locaux de l'école maternelle. Si possible, l'accueil devrait commencer au plus tôt en janvier en PS et en novembre en MS. Néanmoins, il sera proposé si les parents n'ont pas d'autre solution de garde.
  - Les enfants d'école élémentaire seront regroupés par tranches d'âges selon les activités : CP/CE1/CE2 et CM1/CM2 ou CP/CE1 et CE2/CM1/CM2. Les activités devront être épanouissantes pour les enfants mais ne devront pas alourdir la journée scolaire. Il ne s'agit pas de proposer un catalogue d'activités extraordinaires ou coûteuses, ni de faire une offre concurrentielle à celle des associations locales. Il y aura trois types de prise en charge : un temps d'aide au devoir, un accueil de loisirs avec activités simples et variées et des activités spécifiques. L'enfant s'inscrira en accord avec ses parents sur ces activités.

### Cohérence éducative

Ce projet doit engager tous les personnels (école + périscolaire) sur une cohérence éducative en termes de règles à poser et de réponses à apporter. Lors d'incidents répétés, (disputes ou problèmes de discipline dans une activité) il s'agira d'identifier la nature du problème pour le résoudre. Lorsqu'un enfant posera de véritables problèmes, il s'agira d'en parler et de chercher des réponses ensemble, de décider ensemble des sanctions quand c'est nécessaire....

Un règlement commun sera élaboré par toutes les parties et construit sur trois axes :

- Droits et devoirs qui engagent toutes les personnes (adultes/enfants)
- Règles de vie communes (ex : politesse, respect mais aussi sécurité dans les locaux)
- Règles de vie propres à chacun des espaces (ce qui est interdit pendant le temps scolaire peut être autorisé sur un temps périscolaire, à condition que ce soit cohérent)

Un outil de suivi sera mis en place et géré par la responsable afin de garder trace des incidents et d'évaluer la cohérence éducative.

### **Organisation rigoureuse**

- L'inscription vaut engagement.
- Le temps est incompressible (pas de départ entre 15h45 et 16h30).
- L'articulation avec les APC (aides pédagogiques complémentaires) est prévue. Une véritable concertation sera nécessaire pour permettre à toutes les parties de s'organiser de façon claire et lisible par tous.
- Les temps de transition (école/activités et activités/garderie) sont organisés. Chaque adulte saura où se rend chaque enfant, chaque enfant aura les moyens de savoir ce qu'il va faire. Les lieux de rendez-vous seront repérés dans la cour pour faciliter ces transitions.
- Les animateurs seront présents dans la cour à 15h40. Les espaces seront identifiés pour que les enfants soient en rang le plus rapidement possible et partent avec leur animateur vers la salle qui leur est dédiée.
- Des listes seront établies pour faciliter la répartition des enfants : une liste récapitulative pour affichage à l'extérieur de l'école, une liste par classe pour faciliter la transition école/activités, une liste par animateur pour faire l'appel.
- La sortie est échelonnée : à partir de 16h20 à l'école maternelle puis à 16h30 à l'école élémentaire.

### **Prise en compte de la sécurité**

- Taux d'encadrement : la mairie de St Quentin a choisi de ne pas proposer de structure d'accueil sans hébergement mais respecte autant que possible les taux d'encadrement imposés : 14 enfants en maternelle et 18 enfants en élémentaire.
- Accident : chaque animateur aura le numéro de téléphone de la personne responsable à appeler en cas de problème. Celle-ci décidera de la conduite à tenir et aura à sa disposition les coordonnées des parents.

## **Les activités proposées**

### **Ecole maternelle**

L'accueil se fera dans les locaux de la maternelle avec du personnel connu, c'est un temps récréatif. Les enfants pourront choisir librement l'activité qu'ils souhaitent mener, en



fonction des propositions qui leur seront faites. Selon les jours et la météo, les enfants seront accueillis dans la cour ou à l'intérieur. Ils auront accès aux coins jeux, à des jeux calmes, à des livres. Ce ne sera pas du temps contraint.

### **Ecole élémentaire**

Chaque jour, trois types d'accueil seront proposés aux enfants. Ceux-ci s'inscriront en début de période en établissant des vœux.

- **Un accueil de loisirs** : les enfants sont accueillis dans deux lieux (salle de restauration et salle de motricité) et encadrés par deux personnes. L'activité n'est pas contrainte, les enfants ont accès à des activités manuelles, à des jeux de société ou à des activités diverses organisées par les animatrices.
- **Un temps studieux** : les enfants sont accueillis dans une petite salle et peuvent apprendre leurs leçons avec l'aide de l'animatrice présente.
- **Une activité** : selon la période et le jour de la semaine, les enfants peuvent choisir une activité artistique (poterie, théâtre, éveil musical), une activité sportive (Hip hop, Zumba) ou une activité axée sur le vivre ensemble et le respect des règles (formation aux premiers secours, jeux traditionnels, médiation en CM1 et CM2). (ANNEXE 5)

### **Les personnels recrutés**

Ces temps d'activités périscolaires mobilisent 9 personnes. Une personne responsable et 8 animateurs rémunérés. Certaines activités (poterie) font appel à une personne bénévole pour renforcer l'encadrement des enfants.

- Personnel communal : 1 personne responsable de tout le périscolaire, 2 ATSEM, 4 agents de cantine (2 titulaires et 2 contractuelles), 1 ETAPS (titulaire). La formation continue des personnels communaux est assurée.
- Personnel Education nationale : deux enseignantes
- Autres : 2 éducateurs sportifs (Zumba et Hip hop), 1 étudiante (éveil musical), 1 CRS (Apprendre à porter secours). Personnel recruté sur diplômes, compétences et expériences auprès des enfants (contrats vacataires).

## L'évaluation

L'évaluation se fera à la fin de chaque année scolaire à partir d'outils de suivis, des tableaux d'inscriptions et d'enquêtes auprès des enfants.

### **Evaluation des objectifs opérationnels**

- Favoriser l'égal accès de tous les enfants.
  - Critères : la participation des enfants
  - Indicateurs : gratuité des activités, évolution du taux de participation, nombre d'enfants ne participant jamais aux activités périscolaires.
- Répondre aux besoins des enfants.
  - Critères : implication des enfants dans le choix de leur activité
  - Indicateurs : Ce sont les enfants qui choisissent au moment des inscriptions (enquête), les vœux sont respectés, les enfants choisissent leur activité en accueil de loisirs.
- Construire une cohérence éducative
  - Critères : chaque adulte respecte le règlement et les procédures à suivre en cas de conflit.
  - Indicateurs : nombre de rencontres entre l'école et la responsable du périscolaire, entre les animateurs et la responsable, le nombre et types de dérapages.

### **Evaluation des objectifs éducatifs**

- Donner l'envie aux enfants de découvrir de nouvelles activités.
  - Critères : l'enfant participe à plusieurs activités sur l'année
  - Indicateurs : nombre de demande d'une même activité, évolution de l'attractivité d'une activité au cours de l'année (nombre d'inscriptions par période).
- Apprendre à vivre ensemble
  - Critères : présence de conflits
  - Indicateurs : nombre de conflits rapportés à la responsable, nature des conflits, nombre de situations exigeant une information aux parents.
- Respecter les règles de fonctionnement
  - Critères : les familles respectent les modalités d'inscription.
  - Indicateurs : Nombre de cahiers non remplis ou non rendus, nombre d'enfants inscrits quittant les lieux à 15h45, nombre d'inscriptions ne comportant qu'un seul vœu par jour, nombre d'enfants qui se désinscrivent suite aux affectations sur les activités.

# ANNEXE 1

## Organisation de la journée

### Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Garderie	Classe	Cantine	Classe	PEDT	Garderie
7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 15h45	15h45 à 16h30*	16h30 à 18h30
Facultatif payant	Obligatoire	Facultatif payant	Obligatoire	Facultatif gratuit	Facultatif payant

\*Ramassage scolaire à 16h30

### Mercredi

Garderie	Classe	Garderie
7h30 à 8h30	8h30 à 11h30*	11h30 à 12h30
Facultatif payant	Obligatoire	Facultatif payant

\*Ramassage scolaire à 11h30

## ANNEXE 2

Exemple de communication envers les familles



### CAHIER DE LIAISON entre les familles et la mairie Cantine - activités périscolaires - garderie

Nom : ..... Prénom : .....

Ce cahier permettra la transmission de documents et d'informations à toutes les familles au cours de l'année. Chaque information devra être signée par les parents et le cahier devra être ramené à l'école dans les meilleurs délais.

Pour les inscriptions aux activités périscolaires : **avant chaque vacances**, le cahier sera distribué avec la fiche d'inscription. Que vous inscriviez ou non votre enfant pour la période suivante, **vous devrez toujours signer le cahier et le ramener à l'école avant les vacances**.

#### Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

**Attention la sortie de l'école a lieu à 15h45.**

Les enfants d'élémentaire qui ne sont pas inscrits au temps périscolaires sont libérés à 15h45 au portail. Ceux de maternelle doivent être récupérés impérativement à 15h45 dans leur classe.

#### Contact

**Amandine DJELLIT**, responsable des services périscolaires

Lundi, mardi, jeudi vendredi de 10h30 à 16h

Tél : 04 78 93 30 55 - mail : [amandine.djellit.mairie@orange.fr](mailto:amandine.djellit.mairie@orange.fr)

[www.saint-quentin-sur-isere.fr](http://www.saint-quentin-sur-isere.fr)

## ANNEXE 3

Exemple de fiches d'inscription en maternelle

### Inscriptions aux activités périscolaires Période du 27 avril au 3 juillet 2015

Nom :	Prénom :
-------	----------

Cocher les jours	
<input type="checkbox"/>	lundi
<input type="checkbox"/>	mardi
<input type="checkbox"/>	jeudi
<input type="checkbox"/>	vendredi

A ..... le .....

Signature du tuteur légal,

## ANNEXE 4

Exemple de fiches d'inscription en élémentaire



**Inscriptions aux activités périscolaires  
de 15h45 à 16h30  
Période du 5 janvier au 6 février 2015**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-contre pour le mardi 16 décembre. Passé ce délai, votre enfant ne sera pas inscrit.

- Mon enfant participera aux activités périscolaires.
- Mon enfant ne participera pas aux activités périscolaires.

A ..... le .....

Signature du tuteur légal,

### **ATTENTION**

**Les activités périscolaires ne sont pas obligatoires  
mais une inscription vaut engagement.  
Si, exceptionnellement, vous devez récupérer votre enfant  
à 15h45, vous devez impérativement prévenir Amandine  
entre 12h et 14h au 04 76 93 30 55.  
En cas d'absences régulières, l'inscription  
pour la période suivante pourra être remise en cause.**



### Présentation des activités

**Accueil de loisirs :** temps de détente, au cours duquel l'enfant, selon les jours et ses envies, pourra faire du travail manuel avec Larissa, lire, jouer avec des jeux de société avec Marie-Claire ou Maud selon les jours, ou passer du temps tranquille entre amis.

**Aide aux devoirs :** il s'agit d'un temps studieux supervisé par Marie-Claire, au cours duquel l'enfant sera dans de bonnes conditions pour apprendre ses leçons et s'entraîner à lire. Il ne s'agit pas de soutien scolaire mais d'une aide «comme à la maison».

**Porter secours :** grâce à des mises en situations sous forme de cas concrets, les enfants apprendront avec Frédéric à repérer les situations à risques et à réagir correctement, à donner l'alerte et à intervenir avec des gestes simples.

**Eveil musical :** avec Manon, les enfants vont découvrir des jeux musicaux, s'initier aux rythmes, chanter ensemble et apprendre à écouter de la musique.

**Théâtre :** les enfants participeront à des ateliers théâtre avec Isabelle Auguères pour travailler leur voix, apprendre à utiliser l'espace et à se positionner dans un groupe.

**Jeux d'antan :** les enfants vont redécouvrir les anciens jeux de cour avec Cécile : quilles, marelles, osselets, billes, cordes à sauter... Tout cela dans la bonne humeur, dans le respect des règles et le plaisir de jouer à plusieurs, pour apprendre à gagner mais aussi à perdre !

**Les listes des élèves inscrits dans chaque activité seront affichées avant la rentrée.**

### Classes de CP-CE1

### Inscriptions aux activités périscolaires Période du 5 janvier au 6 février 2015

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Cocher les jours	Pour chaque jour donner un ordre de priorité	
	<input type="checkbox"/> lundi	Accueil de loisirs
	Eveil musical*	
<input type="checkbox"/> mardi	Aide aux devoirs	
	Accueil de loisirs	
	Porter secours*	
<input type="checkbox"/> jeudi	Accueil de loisirs	
	Théâtre*	
<input type="checkbox"/> vendredi	Aide aux devoirs	
	Accueil de loisirs	
	Jeux d'antan*	

A ..... le .....

Signature du tuteur légal,

\* Attention, vous ne pouvez choisir que 2 de ces activités en vau n°1.

## ANNEXE 5

### Planning des activités sportives et culturelles (année scolaire 2014/2015)

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
CP CE1	Poterie Théâtre Zumba	Poterie Eveil musical Théâtre Zumba	Porter secours Eveil musical Théâtre Jeux d'antan	Porter secours Eveil musical Hip hop Jeux d'antan	Poterie Théâtre Hip hop Zumba
CE2	Porter secours Poterie Théâtre Jeux d'antan	Porter secours Théâtre Hip hop Zumba	Eveil musical Théâtre Hip hop Zumba	Eveil musical Théâtre Hip hop Zumba	Poterie Porter secours Théâtre Jeux d'antan
CM1 CM2	Porter secours Médiation Hip hop Jeux d'antan	Porter secours Théâtre Hip hop Jeux d'antan	Poterie Théâtre Hip hop Zumba	Poterie Théâtre Théâtre Zumba	Eveil musical Porter secours Théâtre Jeux d'antan